

Article sélectionné dans

la matinale du 02/08/2016 [Découvrir l'application](http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?) (<http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?>

[re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e](http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e))

Gilles Carrez : le prélèvement à la source est « inutile » et « complexe »

LE MONDE | 03.08.2016 à 06h35 • Mis à jour le 03.08.2016 à 12h27 | Propos recueillis par Hélène Bekmezian

(/journaliste/helene-bekmezian/)



Photo prise d'un imprimé de déclaration de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour l'année 2012, le 19 juillet 2012, à Rennes. DAMIEN MEYER / AFP

Président Les Républicains de la commission des finances de l'Assemblée, Gilles Carrez se prononce contre la réforme fiscale du gouvernement, présentée mercredi en conseil des ministres. S'il n'est pas opposé au principe du prélèvement à la source, le député du Val-de-Marne juge le dispositif « inutile » et « complexe ».

Lire aussi : Des précisions sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

(argent/article/2016/07/31/michel-sapin-precise-les-contours-du-prelevement-a-la-source-de-l-impot-sur-le-revenu_4976729_1657007.html)

Reviendrez-vous sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, si la droite arrive au pouvoir en 2017 ?

Je ne sais pas quelles sont les positions personnelles des candidats à la primaire de la droite sur le sujet mais nous, députés de droite qui avons réfléchi à cette question, sommes en effet opposés à la mise en œuvre de cette réforme.

Tout d'abord parce qu'elle nous paraît aujourd'hui inutile, compte tenu des progrès faits dans le fonctionnement de l'impôt sur le revenu ces dernières années, y compris depuis 2012. La généralisation de la mensualisation, les déclarations préremplies et la très grande réactivité des services fiscaux face aux modifications de ressources que peuvent connaître les contribuables rendent inutile le prélèvement à la source.

Je ne suis pas opposé sur le principe et, il y a sept ou huit ans, je ne vous aurais probablement pas fait la même réponse mais, aujourd'hui, cela fonctionne de façon satisfaisante et nous ne voyons pas l'intérêt de s'embarquer dans une réforme qui sera extrêmement complexe, notamment sur la question des niches fiscales ou du traitement des revenus de l'année 2017.

Enfin, lorsque Michel Sapin [*ministre des finances*] explique que cette réforme « sera appliquée quelle que soit la majorité », il fait clairement de l'intox. Cela ne sera en rien irréversible si la gauche est battue en 2017.

Vous estimez donc qu'il ne faut rien changer ?

Si, il faut continuer à améliorer le système comme nous le faisons, mais la vérité, c'est que le gouvernement a d'autres raisons de porter cette réforme. S'il est si allant et médiatise autant cette affaire, c'est pour donner l'impression qu'il continue à réformer, mais surtout pour donner un signal à l'aile gauche du Parti socialiste. La proposition de fusionner l'impôt sur le revenu et la contribution sociale généralisée (CSG) figurait dans le programme de François Hollande en 2012 et, à chaque loi de finances depuis, il y a toujours eu une partie du PS qui demandait cela.

Or, pour fusionner les deux impôts, il faut commencer par prélever à la source l'impôt sur le revenu ; cette réforme est donc le premier pas vers une autre à laquelle nous sommes totalement opposés. La CSG est un impôt proportionnel [*à taux fixe*] et, en la fusionnant avec l'impôt sur le revenu, elle deviendrait progressive [*à taux évolutif selon les revenus*], ce que nous ne voulons en aucun cas.

Pour quelle raison ?

L'impôt sur le revenu souffre déjà d'une concentration de plus en plus excessive : aujourd'hui, moins de la moitié des foyers fiscaux payent cet impôt. Si la CSG devenait elle aussi progressive et subissait elle aussi la même concentration, cela serait un vrai martyr fiscal pour les classes moyennes et supérieures.

Enfin, le prélèvement à la source sera aussi les prémices d'un autre changement ; dans un deuxième temps, le système du quotient familial sera remplacé par un crédit d'impôt forfaitaire. Notre système fiscal a la particularité d'être familiarisé, c'est-à-dire calculé par « foyer fiscal ». Avec cette réforme, il deviendrait à terme individualisé, or nous ne voulons pas d'une individualisation de l'impôt.

Lire aussi : Impôt : les réponses à vos questions sur le prélèvement à la source

([/argent/article/2016/03/21/impot-les-reponses-a-vos-questions-sur-le-prelevement-a-la-source_4887254_1657007.html](http://argent/article/2016/03/21/impot-les-reponses-a-vos-questions-sur-le-prelevement-a-la-source_4887254_1657007.html))